



SEANCE PLENIERE DU CHSCT DU 14 DECEMBRE 2017

Après la lecture de la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques, les nombreux points prévus à l'ordre du jour ont été abordés.

1- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance plénière du 19 octobre 2017 ayant fait l'objet de demandes tardives de modifications, son approbation est reportée à la prochaine séance plénière du CHSCT.

2- Cantine du site Tivoli

Le ticket restaurant sera mis en place à partir de janvier 2018 avec un titre 6 euros (prise en charge de 3 euros). La direction indique qu'elle a demandé l'augmentation de la prise en charge, mais sans retour positif pour l'instant.

La CGT dénonce cette situation. Le site de Tivoli est un des plus importants du département. Le problème dû au départ de Veolia était connu depuis au moins l'été et la fermeture du RIE aurait dû être anticipée par la direction.

Une pétition rédigée et signée par quatre-vingt-dix agents du site est lue en séance.

La direction assure que tout sera fait pour trouver une solution pérenne qui pourrait être mise en place en février. En attendant les services sociaux ont commandé 2 frigos et 2 micro ondes en plus de ceux déjà en place; la salle de réunion en face de la cuisine sera réaménagée pour accueillir plus de monde. Une autre salle sera aménagée également; au total ce sont 60 agents qui pourront être accueillis pour le repas.

C'est finalement le nouveau RIE situé dans l'immeuble GAIA au 233 avenue Georges Clémenceau à Nanterre accueillera les agents de Tivoli à compter du 1er février.

3.- Droit d'alerte effectué le 22/11/2017 sur le site TIVOLI

La CGT a déposé un droit d'alerte le 22 novembre 2017 concernant un agent en situation de grande souffrance au travail sur le site. Elle a également formalisé son droit d'alerte dans le registre des « Danger graves et imminents ».

La direction n'a répondu à ce droit d'alerte ni par mail, ni par convocation des représentants du CHSCT. La CGT dénonce cet autisme de la direction et ce manque de considération tant à l'égard de l'agent concerné que des représentants

des personnels. La direction a adressé une réponse par mail aux membres du CHSCT trois jours avant la séance plénière, soit presque trois semaines après le droit d'alerte !

Le Président répond que dès qu'il a été informé de la situation de l'agent, les médecins et d'autres acteurs ont immédiatement été saisis, et tout a été mis en œuvre pour venir en aide et en soutien à l'agent.

La CGT déplore qu'aucun retour verbal n'ait été fait vers les représentants des personnels, ce qu'elle considère comme du mépris. Elle propose une délibération demandant la mise en oeuvre d'une enquête.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents ayant voix délibérative. La direction a donné une suite favorable à cette délibération et accepté la mise en oeuvre d'une enquête.

4- Présentation des registres Santé et Sécurité (RSST)

Site de Villeneuve-la-Garenne : problèmes électriques.

La division BIL indique que l'entreprise a été mandatée et que les devis ont été demandés.

Sur les problèmes électriques de Levallois-Perret, la division BIL rappelle que le site est géré par Paris. Le retard est lié à un problème de marché, mais un bilan devrait être réalisé début 2018.

Les représentants des personnels rappellent qu'ils demandent la dématérialisation des registres depuis 4 années.

La direction précise que justement une réunion s'est tenue le 13 décembre avec des membres de l'ESI.

Une solution de système de stockage en réseau est envisagée. Ainsi, le registre serait sauvegardé en permanence.

Un essai sur le site d'Issy-les-Moulineaux est proposé, puisque ce site est constitué à la fois d'un SIP, SIE, PCE, mais également d'une Trésorerie Municipale (dont les configurations informatiques sont différentes des autres services).

Cette solution et l'essai sur le site d'Issy-les-Moulineaux sont acceptés à l'unanimité des membres titulaires présents ayant voix délibérative.

Si le test sur le site d'Issy-les-Moulineaux est validé, le système pourrait être généralisé aux autres sites de la DDFIP.

5- Suivi des fiches de signalement

Il y a soixante-neuf fiches de signalement en date du 14 décembre 2017, soit une augmentation de 66% par rapport à l'année précédente (41 fiches en 2016).

La part des fiches de signalement relatives à des litiges entre agents s'élève à 17% (soit douze fiches de signalement), contre 14% en 2016. Plus de la moitié des

fiches de signalement concerne des SIP, et dans la majorité des cas pour des incidents ayant lieu à l'accueil.

6- Point sur les accidents de service et maladies professionnelles

La division RH présente le tableau des accidents de travail et maladies professionnelles : il est comptabilisé 19 accidents de travail

Il n'y a pas de maladie professionnelle à ce jour pour l'année 2017.

7- Point sur le budget du CHSCT

En date du 14 décembre, le CHSCT a consommé 274 463,55 € de crédits de paiement, soit l'ensemble des crédits de paiement attribués pour l'année 2017 (273 026,00 €).

8- Fermeture du restaurant des finances de Montrouge

Le Directeur du PPR indique qu'une analyse approfondie de la situation du restaurant des finances de Montrouge a eu lieu et que deux audits ont été diligentés : l'un de la DDFIP et l'autre de la Délégation.

Avec la Déléguée départementale de l'Action Sociale, le Directeur du PPR a présenté la solution du RIE Romain Rolland aux agents du site de Montrouge. Lors de cette présentation, la quasi-unanimité des agents a opté pour des tickets-restaurant.

La proposition de la direction du RIE Romain Rolland ne convient pas aux agents du site, qui ont opté pour les tickets restaurant.

La CGT mentionne que la distance pour se rendre au nouveau RIE, ainsi que le temps d'attente, ont fortement influencé le choix des agents, car il crée des contraintes horaires.

Par ailleurs, la direction évoque l'arrivée de l'Insee à l'immeuble White, situé à une distance d'1km, plus proche, et qui dispose d'un restaurant. Cette nouvelle option de restauration sera proposée aux agents.

9- Rapports de visite de l'inspecteur Santé et Sécurité (iSST)

L'inspecteur santé et sécurité rappelle que, concernant l'amiante, l'absence d'amiante mentionné dans un DTA (diagnostic amiante) ne signifie pas nécessairement une absence totale d'amiante sur le site. Mais le ministère va au-delà de la réglementation puisqu'il procède à une vérification triennale, même quand les matériaux sont en bon état de conservation. Dans tous les cas, il effectue un prélèvement avant travaux et après travaux. Au sujet des issues de secours, ces dernières ne doivent jamais comporter de serrure, mais uniquement un bouton moleté ou une barre anti-panique.

Le suivi des rapports de visite de l'iSST n'a fait l'objet d'aucune observation.

13- Bilan de l'accueil personnalisé sur rendez-vous

La direction a présenté le bilan de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV).

Elle précise que l'APRDV mise en oeuvre au sein de la direction ne remet pas en cause le fonctionnement choisi de l'accueil sur le site (accueil dédié ou tournant).

La CGT répond que l'APRDV n'est pas la panacée espérée par la direction pour réduire le volume de réception des usagers. Elle rappelle qu'il est constaté par ailleurs que les accueils tournants sont moins pathogènes pour les agents que les accueils dédiés.

Elle déplore d'autre part que les agents assurant l'accueil ne soient pas suffisamment écoutés et consultés par leur hiérarchie sur les modalités de fonctionnement de l'accueil; pourtant eux seuls sont susceptibles de faire remonter leurs difficultés. Ce sujet devra être abordé en profondeur dans les groupes de travail sur les risques psycho-sociaux (RPS).

14- Etude RPS : mise en place d'une formation « Démarche d'amélioration des relations interpersonnelles dans les différents services »

La CGT dénonce le manque de réactivité de la direction depuis le groupe de travail du 9 mai sur les RPS. Un second groupe de travail dédié au plan d'action RPS s'est tenu le 7 novembre, au cours duquel nous avons demandé que la direction propose enfin un plan d'action.

Suite à la proposition de la CGT de la mise en place d'une formation spécifique des chefs de service la direction accepte le principe de cette formation, mais refuse de s'engager sur le caractère obligatoire pour tous les chefs de service pourtant préconisé par le médecin de prévention et le psychologue lors du groupe de travail.

Les représentants des personnels insistent pour que cette formation des chefs de service soit obligatoire.

Un groupe de travail est à prévoir pour la rédaction du cahier des charges. La mise en place de cette formation et son financement par le CHSCT sont acceptés à l'unanimité des membres titulaires présents ayant voix délibérative.

15- Etude RPS : plan d'action

La direction annonce la mise en place d'un comité de pilotage dédié au plan d'action sur les RPS avec la nomination d'un référent RPS . Un tableau thématique a été proposé aux membres du CHSCT.

La CGT indique que le tableau thématique devra être complété de certaines problématiques « Métiers » citées dans l'étude remise au CHSCT; elle insiste sur le fait qu'il est maintenant nécessaire de passer à la phase opérationnelle. La direction doit absolument dégager des priorités pour établir un calendrier de mise en oeuvre.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement des panneaux syndicaux

La CGT a demandé le recensement des panneaux syndicaux suite au vandalisme d'un panneau syndical sur le site de Sceaux, et au constat qu'il existait parfois peu de panneaux syndicaux sur les sites, voire des panneaux déjà occupés, alors que les textes prévoient un affichage syndical spécifique.

La division BIL indique qu'il existe actuellement six sites sur lesquels il n'existe pas de panneaux, même si cela ne signifie pas qu'il n'y ait aucun affichage.

Sur les sites à étages, la division BIL mène une réflexion pour voir s'il est pertinent de mettre des panneaux à chacun d'entre eux.

Les panneaux à clé étant couteux et problématiques (clés pouvant être perdues), la division BIL envisage des panneaux en liège. Elle précise que tout devra être fait avant l'organisation des élections professionnelles.

D'une manière globale, la division BIL espère pouvoir arriver à régulariser la situation réglementaire lors du premier trimestre 2018.

Remplissage individuel du questionnaire DUERP et dispositif de retour

L'Assistante de prévention rappelle le dispositif du recueil des risques : les chefs de service procèdent à une réunion, collectent les risques à l'aide des questionnaires, remplissent le recueil, le valident, puis le remontent à l'assistante de prévention.

Concernant le travail en aval avec le CHSCT, il a été prévu quatre groupes de travail sur le sujet du DUERP (deux en janvier et deux en février), mais d'autres pourront être prévus en cas de nécessité.

La CGT indique que le DUERP doit refléter l'expression des agents sur leurs conditions de travail. Or, dans certains services les agents n'ont pas pu faire remonter certaines problématiques en réunions collectives. Certains chefs de service ont mal réagi à certaines propositions des agents, notamment sur les risques psycho-sociaux. Cela a entraîné une auto-censure des agents.

L'attention de la direction est appelée sur le fait qu'il conviendra, pour la prochaine campagne du DUERP de prévoir un dispositif de retour du questionnaire autre que par les chefs de service, et d'en informer les agents.

Restaurant du site de Sceaux :

Interpellée par la CGT, la direction a répondu que l'existence de la cantine du site de Sceaux n'était pas remise en question, malgré la fréquentation en chute. Selon elle l'arrivée du SIE de Montrouge en septembre 2018 devrait améliorer cette dernière.

